

Sujet : [INTERNET] Observations centrale éolienne des portes de la Brenne

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 12/11/2018 11:11

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Bonjour,

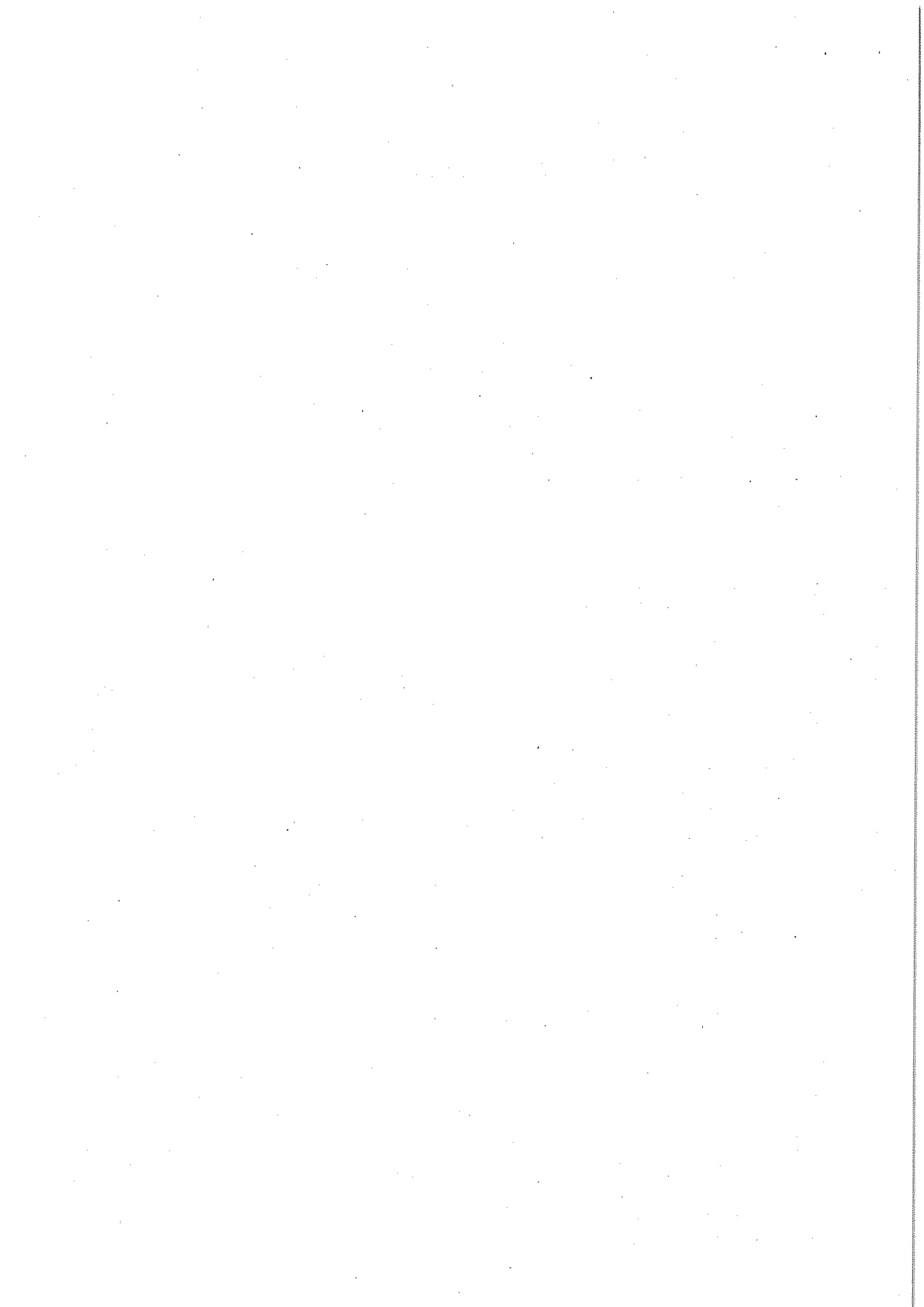
Je vous prie de trouver en pièces jointes mes observations à l'enquête publique "Centrale éolienne des portes de la Brenne" ainsi que la lettre du Dr Allary au député Jérôme Lambert, un article du périodique "Est Charente", abordant le sujet éoliennes et santé, les observations de Madame Bourinet et de Monsieur Dubreuil à l'enquête publique de Saulgond en Charente.

Cordialement.

Marcel Puygrenier.

— Pièces jointes : —

Obs Marcel Puygrenier.pdf	30 octets
Allary Jérôme Lambert.pdf	30 octets
Bourinet Eva Immobilier.pdf	30 octets
Est Charente octobre 2018.pdf	30 octets
Dubreuil immobilier.pdf	30 octets



Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 12 novembre 2018

Monsieur Dominique Couillaud
Président de la Commission d'Enquête
Mairie
69 Rue Auclert Descottes
36200 Argenton sur Creuse

pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien de « Société Centrale Éolienne des Portes de la Brenne (CEBRE) », pour les raisons suivantes :

- Les éoliennes CEBRE 6 et 7 seraient situées à moins de 200 m des aires de repos Marche Occitane et Val de Creuse, ce qui est inacceptable.
- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que l'article d'Est Charente d'octobre 2018). Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html>
- La densification insupportable d'éoliennes dans le Nord des Charentes et de la Haute Vienne, le Sud-Vienne, ainsi que dans les départements des Deux Sèvres et de l'Indre. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.
- Le bruit intermittent généré par les éoliennes rend inhabitables les habitations situées à moins de 1 km de ces machines comme les Rozets à 851 m de l'éolienne la plus proche, La Plaine de Sien à 762 m, vaux à 1028 m, Le Point de Vue à 671 m et la Pénoterie à 813 m. Les nacelles seraient situées à une hauteur de 127,5 m, ce qui permet au bruit de se diffuser à des distances plus grandes que les éoliennes de Lesterps/Saulgond où la hauteur de la nacelle n'est que de 105 m !!!
- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet. Un acquéreur à la vue d'un panneau annonçant l'enquête publique du projet éolien de Saulgond, a conditionné la réalisation de l'opération à l'abandon de celui-ci. lien : http://www.charente.gouv.fr/content/download/29667/187221/file/OBSERV_LENZELLE_PAULEY_etc_30102018_09h03.pdf

Voir en pièces jointes les contributions de Mme Bourinet et Mr Dubreuil, les vendeurs.

- La contradiction du développement du tourisme et le déploiement des éoliennes dans la région. Le tourisme est très présent dans la région, parc naturel de la Brenne, vallée de la Creuse avec les sites de Gargillesse et Le Crozant. Ce projet anéantirait l'attrait de cette région pour les touristes et les personnes qui souhaiteraient y habiter.

. L'implantation d'éoliennes en détruirait à jamais le potentiel économique.

- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux protégés présentes sur le site. L'inventaire effectué n'est que partiel, il est insuffisant. Les oiseaux migrent et seule une observation permanente pendant plusieurs années peut être considérée comme fiable.

- 4.4 Volet Milieu Naturel- Tome1. Page 19, « Tableau de synthèse des espèces avifaunistiques dans la ZPS Brenne (INPN) » est en latin, sans traduction en français.

- les rapaces cités ci-dessous (capture d'écran page 23 Volet Naturel Tome 1) seraient menacés par la présence d'éoliennes.

figure 17 Liste des espèces de rapaces observées dans le secteur d'étude

	Périmètre immédiat	ZNIEFF	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Directive Oiseaux	Liste Rouge Mondiale (UICN)
Aigle botté		1	0	VU	1	LC
Aigle de Bonelli		0	0	EN	1	LC
Autour des palombes		0	0	LC	0	0
Balbusard pêcheur		1	0	VU	1	LC
Bondrée apivore		0	0	LC	1	0
Busard cendré		1	0	VU	1	LC
Busard des roseaux		0	0	VU	1	LC
Busard Saint-Martin	1	1	0	LC	1	0
Buse pattue		0	0	0	0	0
Buse variable	1	0	0	LC	0	0
Circaète Jean-le-Blanc		1	0	LC	1	0
Epervier d'Europe	1	0	0	LC	0	0
Faucon crécerelle	1	0	0	LC	0	0
Faucon émerillon		1	0	0	0	0
Faucon hobereau	1	1	0	LC	0	0
Faucon kobez		0	0	NA b	0	0
Faucon pèlerin	1	0	0	LC	1	0
Grand-Duc d'Europe		0	0	LC	1	0
Milan noir	1	1	0	LC	1	0
Milan royal	1	1	0	VU	1	NT
Pygargue à queue blanche		0	0	RE	1	LC

A cela, il faut ajouter l'alouette lulu, l'oedicnème criard, la cigogne noire, la cigogne blanche, la bécassine des marais, la chevêche d'Athéna, la linotte mélodieuse, la sarcelle d'hiver, le tarier des prés et le vanneau huppé.

- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois. Le site étudié abrite de très nombreuses espèces.

- 81 monuments historiques pourraient être impactés. Cette richesse ne doit pas être dévalorisée par la présence d'éoliennes.

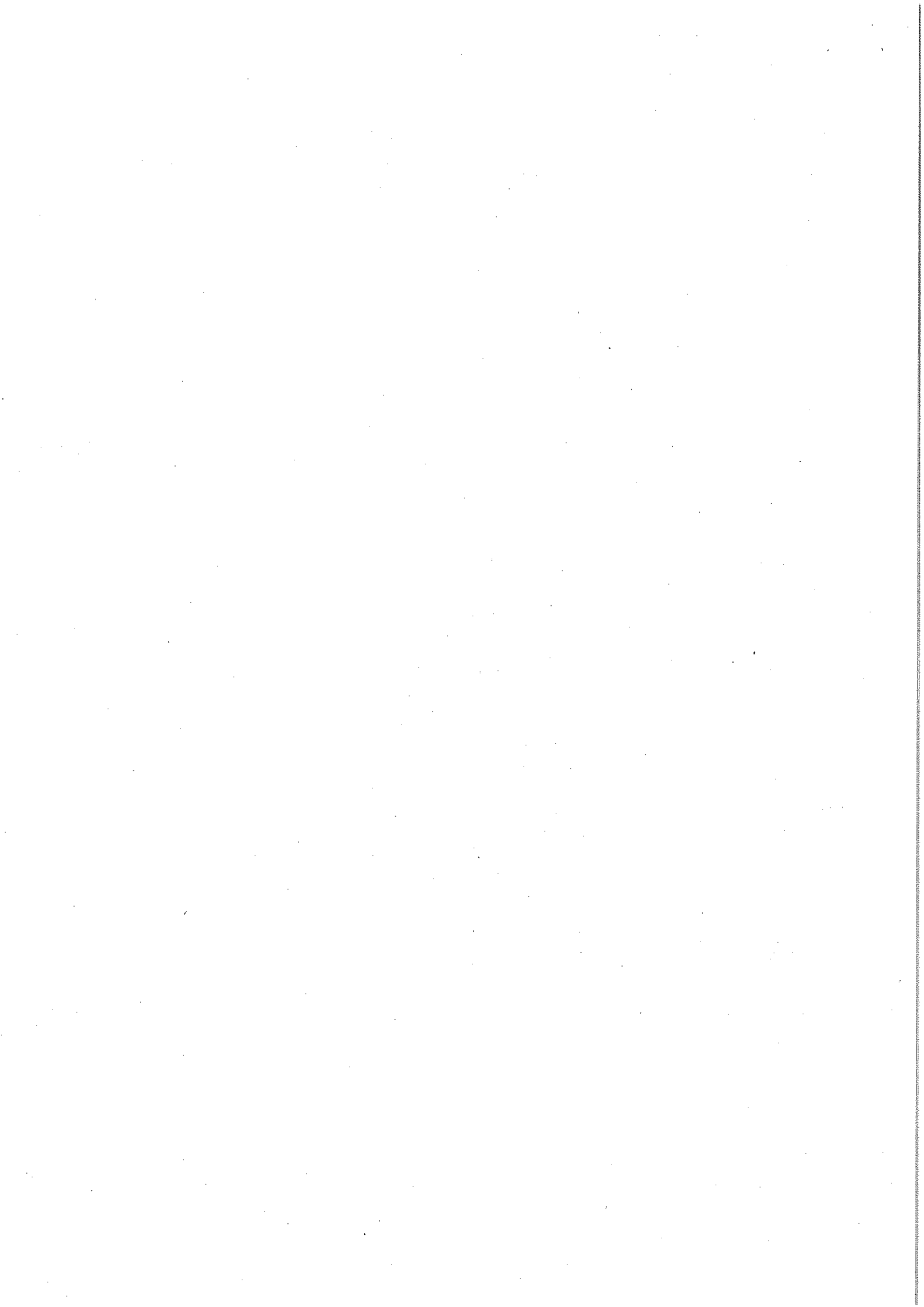
- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Président, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le Président, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier



Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.

Madame BOURINET Eva
23 lot la Jarosse
16290 ST SATURNIN

St Saturnin le 22 octobre 201

Monsieur CLARET Jean-Claude
Commissaire Enquêteur
Haie
2 Rue de la Haie
15420 SAULGOND

Je souhaite vous faire part des raisons pour lesquelles je m'oppose au projet "ferme éolienne de Saulgond."

- Ce projet entraîne l'annulation de la vente du bien immobilier que je possède à "Vendioque" ce qui veut dire que ce patrimoine qui représente toute la vie de travail de mes parents, est dévalorisé à 100%.

- Je suis d'entre part propriétaire du terrain sur lequel est prévue l'implantation d'une éolienne je refuse donc l'échange prévu du terrain qui est nécessaire pour l'implantation et l'accès.

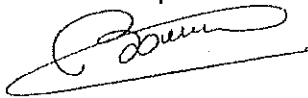
- Les éoliennes existantes ne sont que partiellement exploitées alors pourquoi un nouveau parc qui va défigurer le paysage. Ces machines sont très hautes et à faible distance des habitations Vendioque (500m) Les Grands Jours (625m) La Combe aux Rats (650m) Villemaeix (700m) Les Grands (750m) Les Lossières (800m) Les quatre vents (850m) La Fagnolle (900m)

- Les nuisances sonores et lumineuses seront en conséquence très importantes sans compter l'impact sur la santé des hommes. (Syndome éolien)

- les oiseaux protégés, présents sur le site (milou royal milou noir, busard Saint Martin, faucon cucullé) ne seront pas épargnés.
- atteinte au patrimoine historique, nécessaire pour le tourisme, cité médiévale de Briquais, église classée de Lestips, église inscrite de Saulgond.
- La pollution des sols en profondeur suite à l'écoulement des résidus, or les fonds de garantie pour le démantèlement sont nettement insuffisants, nous sommes sur le territoire des "friches d'Éoliennes".

Je vous remercie par avance pour l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Hu Sourinet.



Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnaît, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénéralisés dans l'environnement familial, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces éléphantines géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire.

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

L'effet stroboscopique

C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leitmotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.

Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze)



explique que « ce sont plutôt les interférences entre les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes » qui sont cause des manifestations négatives constituant le syndrome éolien.

Il y a eu, bien entendu, des études faites sur les nuisances sonores dans les études d'impact, et on vous dira que les seuils de tolérance sont respectés.

Mais il s'agit de tolérance mécanique de l'oreille aux bruits. La tolérance psychologique à ces mêmes bruits n'est même pas évoquée.

Quant aux infrasons, ils sont abordés dans le cadre des nuisances sonores.

Il en est dit qu'ils ne sont pas perceptibles par l'oreille et donc ne lui causent aucun dégât.

ertes, mais pour être inaudibles, les infrasons, en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les UV n'ont aucun effet redoutable parce que votre œil ne les voit pas...

Le Docteur Mariana Alves-Pereira (membre de l'Université de Lusofona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement), a passé 30 ans avec son équipe de chercheurs, à étudier les conséquences des sons à basses fréquences et infrasons sur les travailleurs d'un aéroport de son pays. (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches : les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons. Les autopsies pratiquées ont révélé un épaississement anormal des parois des veines et des artères, même épaississement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec leur cortège de conséquences en forme d'infarctus ou d'embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive ...

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Il est convenu de dire que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.

Et là, on ne vous parle de l'effet que d'une seule éolienne. Combien y en a-t-il dans les parcs situés dans un rayon de 30km autour de votre maison dont les effets se cumulent ?

Décidément, il ne faut pas croire ceux qui prétendent que la solution éolienne est une bonne solution en matière de transition énergétique. Elle nuit gravement à la santé, des humains et des animaux, ainsi qu'aux paysages et aux sols agricoles qui dans quelques dizaines d'années seront parsemés de pavés plus gros, plus compacts, plus indestructibles que les blokhauts de la seconde guerre mondiale.

M.H.

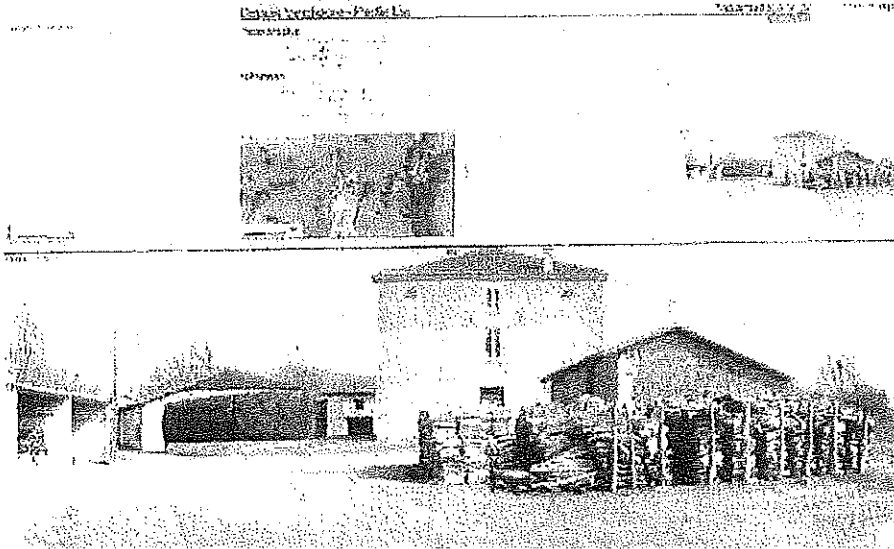
MR DUBREIL Raymond
12 rue principale Le Bourg
16420 SAULGOND
Tél : 05 45 85 53 62

à l'attention de

MR JEAN-CLAUDE CLARET
MAIRIE DE SAULGOND
5 Rue principale Le Bourg
16420 SAULGOND

SAULGOND le 29 octobre 2018

Propriétaire d'un bien immobilier situé 3 Vendioigre 16420 SAULGOND en cours de vente suivant compromis signé le 07 Aout 2018 Agence ORPI Saint Amand 9 bd Louis Blanc 87200 SAINT JUNIEN & contesté par les acquéreurs depuis l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet d'installation de six éoliennes sur la commune de SAULGOND, après consultation je constate avec regret d'avoir à subir la pleine vue sur quatre au moins de ces machines & ce pratiquement à la distance réglementaire de 500 mètres sans les moindres arborescences ni vaillonnement.
La façade Nord (entrée principale) est face à la machine située aux Mouillères.
La façade Est (avec entrée coté jardin, la plus privative) est face aux trois machines situées à La Cote.



Je réfute donc la présentation qui est faite sur le photomontage ci-dessus référencé « depuis Vendioigre partie est » folio 2/3 & suis prêt à vous rencontrer sur place aux dates & heures vous convenant & avant la fin de cette enquête pour en discuter & ajouter toute précision utile au sujet de ce document. Je me pose donc la question de savoir si cette présentation erronée est aussi fortuite qu'il n'y paraît & j'attire là également toute votre attention. Cette maison & corps de ferme sis au village de Vendioigre ayant appartenu à nos parents aujourd'hui décédés représentant leur vie de travail font l'objet d'un compromis de vente signé le 07 Aout 2018 à l'agence ORPI Saint-Junien. Or depuis cette date (à l'affichage de l'enquête publique) les acheteurs ont demandé à y inclure une clause suspensive conditionnant la réalisation de la vente au rejet de ce projet. Vous voudrez bien convenir que cette situation apporte une dévaluation de cet ensemble insupportable du point de vue financier. (Sous réserve de trouver alors un acheteur intéressé.) Serons nous obligés de démolir cet ensemble afin de ne plus en subir des charges devenues inutiles. En conséquence le projet d'échange sur & autour de la parcelle B 129 est totalement remis en cause.

En tant que riverain de parcelle où sera installée une machine pouvez vous m'assurer que les pales ne survoleront pas ma propriété ?

En cas de chute de machine la distance de la limite de propriété sera-t-elle suffisante pour ne pas venir s'écraser chez moi & y déverser son contenu d'huiles & autres produits polluants. Qui sera dans ce cas chargé de remettre mon bien en état ? & qui le fera... ?

Je me permets également d'ajouter quelques observations d'ordre plus général au sujet de ce projet -bien que reconnaissant le respect des distances légales admettez que cette distance légalisée il y a bien longtemps l'était pour des machines à l'époque d'une hauteur inférieure à cent mètres & d'une puissance inférieure à deux MW engendrant, vous en conviendrez certainement moins de pollution visuelle & sonore que les machines proposées dans ce projet (presque X2). Nous ne pouvons donc qu'espérer de nouvelles normes actualisées au plus tôt.

-réduction importante des couvertures des réseaux de téléphonie mobile sur un rayon important

-manque de transparence sur le bilan carbone total engendré par la fabrication, les transports & l'installation des machines bien que les études d'impact de faisabilité & autres soient copieusement financées par une part d'argent public (combien de temps pour la compensation fiscale ?)

-de plus ces études financées par cet argent public permettent qu'elles soient réalisées (& bien ficelées) par des sociétés & cabinets hautement spécialisés sans commune mesure avec les moyens du citoyen lambda privé ainsi de réelles possibilités de contestations si ce n'est ce maigre courrier qui j'espère retiendra malgré tout toute votre attention. J'ajouterai également une remarque (contestataire) au sujet de la durée de l'enquête publique d'un mois (soit le minimum légal) face à quatre ans de préparation du dossier !

-pourquoi le siège social de SAS FERME EOLIENNE DE SAULGOND n'est il pas comme son nom le laisse entendre sur la commune de SAULGOND. Je pense qu'il reste encore quelques places pour accueillir quelques sociétés !

- pouvez-vous prouver que le peu de rendement du parc existant est une fausse information ?

-l'impact sur la santé du vivant environnant nécessiterai à mon avis plus d'information, vu les propos tenus par les services environnementaux & surtout médicaux.

-n'ya t il pas d'autres emplacements géographiquement mieux appropriés où il est possible de moins détériorer une zone où déjà sept machines sont en service. Ici aussi l'effort doit être l'affaire de tous !

-la bonne entente qui règne au village de Vendigro (mais aussi des villages voisins) ne risque-t-elle pas de se détériorer ? Oui pour moi ça compte encore !

M'associant bien évidemment à ma sœur Mme BOURINET Eva (propriétaire indivise)

domiciliée à 16 ST SATURNIN & à son courrier ci-joint, je vous confirme donc

ma totale opposition à ce projet et vous prie de croire en mes salutations les plus distinguées.



R. DUBREIL